



Les effacements des réseaux électriques

Les travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques des communes participent au renouvellement et à la sécurisation des réseaux, ainsi qu'à l'embellissement des centres-villes.

Le SDE35 est maître d'ouvrage des opérations pour l'ensemble des communes rurales et urbaines du département. Il coordonne les effacements de réseaux avec ERDF et France Telecom.

Depuis 2013, les projets d'effacement hors périmètre aggloméré des communes sont également éligibles au soutien financier du SDE35.

Effacements des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques Communes rurales et urbaines

À retenir

L'ensemble de la démarche dure entre 6 et 18 mois.
Il est donc nécessaire de faire la demande auprès du SDE35 dès que le projet est envisagé.

